



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente sont systématiquement portées à la connaissance de chaque acheteur pour lui permettre de passer commande. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces conditions générales de vente.

1. DESIGNATION

JUMP PARK, est le nom commercial et d'enseigne de la SASU TRAMPO 38 immatriculée au RCS de Grenoble N° 828 237 453, dont le siège social est situé au 1 Rue Maréchal Leclerc 38130 Echirolles, LE CLIENT désigne la société, association, groupement ou consort ou le particulier qui désire participer ou passer commande à JUMP PARK, d'une prestation.

2. CONFIDENTIALITE

Tous les documents, photos, pris sur le site de JUMP PARK demeurent notre propriété et ne peuvent faire l'objet que d'un usage privé du client apparaissant sur ces photos/documents et par conséquent ne peuvent pas être communiqués à des tiers professionnels ou utilisés sous quelque motif que ces derniers, sans accord préalable de Trampo38

3. RESERVATION

Toutes les réservations sont effectuées en temps réel en fonction des disponibilités. La vente ne sera ferme et définitive qu'à réception de l'acompte demandé lors de la réservation.

4. MODIFICATIONS / ANNULATION

Toute modification relative au nombre de participants doit être communiquée à JUMP PARK avant la date de la prestation. La modification du Client, pour être prise en compte devra être confirmée en retour par JUMP PARK suivant les possibilités. En cas d'annulation de la prestation par le Client, les conditions de remboursement sont les suivantes : · Remboursement intégral de l'acompte si l'annulation intervient au moins 40 jours calendaires avant l'événement. Facturation de 50 euros HT de frais de dossier, · Remboursement de 40% du montant de l'acompte versé si l'annulation intervient entre 20 et 40 jours calendaires avant l'événement. · Pas de remboursement de l'acompte versé si l'annulation intervient moins de 20 jours calendaires avant l'événement. JUMP PARK se réserve la possibilité d'annuler la prestation à tout moment avant la date de la réservation en cas de force majeure ou d'évènement exceptionnel. JUMP PARK proposera alors soit une autre date d'un commun accord avec le client ou remboursera la prestation qui n'a pu avoir lieu.

5. TARIFS / MODALITES DE REGLEMENT

Les tarifs communiqués par JUMP PARK sont indiqués en euros toutes taxes comprises et les prestations sont payables avant les parties de jeu. Toute autre prestation non comprise dans la

réserve initiale donnera lieu à une facturation supplémentaire. JUMP PARK se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, la prestation étant toutefois facturée sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement de la réservation. JUMP PARK accepte les modes de règlement suivants : espèces, cartes bancaires, chèques, chèques vacances, virements bancaire, mandat administratif

6. ASSURANCES (VOLS-DETERIORATION)

JUMP PARK ne pourra en aucun cas être tenue responsable de la disparition éventuelle d'objets laissés sur le site où se déroule la prestation. Toutes les détériorations et/ou les disparitions de matériel subies par la société JUMP PARK et commises par les participants pendant une prestation seront facturées au client et devront être réglées avant le départ des participants, sauf accord express de JUMP PARK se réserve le droit de refuser le jeu et d'expulser, sans remboursement de la prestation, tout contrevenant au bon usage du matériel et au respect des règles de sécurité édictées lors du briefing avant la session.

7. REGLEMENT INTERIEUR ET DE SECURITE

Une personne arrivant en état d'ébriété donnera lieu à une exclusion immédiate. JUMP PARK vous informe des règles du jeu avant les sessions et notamment des règles de sécurité. Par conséquent, elle ne saurait être responsable en cas de blessures par non-respect de ces règles élémentaires de sécurité, ou d'utilisation inappropriée des trampolines. D'autre part, JUMP PARK dégage toute responsabilité vis-à-vis des personnes atteintes de pathologie telle qu'insuffisance respiratoire, port d'un pace maker, asthme, épilepsie ainsi qu'aux femmes enceintes, une bonne condition physique est nécessaire à la pratique du trampoline. JUMP PARK se dégage de toute responsabilité en cas de blessures du au non-respect des règles de sécurité, par exemple : si deux tiers se rencontrent et se blessent entre eux, les responsabilités civiles de chaque tiers devront se mettre en œuvre et nullement celle de JUMP PARK. Pour rappel, le non-respect par les clients des règles de sécurité donnera lieu à une exclusion immédiate de JUMP PARK, aucun remboursement ou avoir ni compensation financière ne pourra avoir lieu.

8. DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPETENTS

Les présentes conditions générales sont soumises à la loi française. En cas de litige, les tribunaux Français sont seuls compétents.

Plus d'infos sur Jump Park sur www.jumppark.fr